Envoyé en préfecture le 16/12/2022 Reçu en préfecture le 19/12/2022

Affiché le

ID: 057-215703232-20221210-22_12_10_02-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MAIRIE DE HETTANGE-GRANDE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE HETTANGE-GRANDE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 10 décembre 2022

DCM N° 22-12-10-02

Date de convocation et d'affichage : 03 décembre 2022

La séance, présidée par Monsieur Roland BALCERZAK, Maire, est ouverte à 10h30.

Sont présents :

M. BALCERZAK Roland, Maire

MM. Mmes CONTRERAS Céline, GALLINA Nadine, JACQUEMOT Emmanuelle, MAGGI Isabelle, PARPETTE Jerry, PATAT Hervé, ROBINET David, Adjoints

MM. Mmes BARTHELEMY Claude, DAP Frédéric, DEROUT Aurélie, DUPLANTIER Monika, FRANCK Virginie, GANTIER Paul, GARAVAGLIA Karine, GIACOMIN Quentin, GWIAZDA Daniella, KERBER Bernadette, KRIEGER Marie-Odile, MARQUES DA SILVA Constantin, PALLUCCA Didier, PAQUET Christopher, PORTA Jules, SCHOUVER Franck, Conseillers Municipaux

GALLINA Nadine, Régis Mme M. HEIL procuration: Ont donné Mme DEROCHE Evelyne à M. BALCERZAK Roland, Mme VEIDIG Patricia à Yannick à Mme CONTRERAS Céline. OLIGER ROBINET David, M. Mme ROSIN Laurette à Mme GWIAZDA Daniella.

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance M. Quentin GIACOMIN.

Objet : Compte rendu au Conseil Municipal des décisions de Monsieur le Maire

Rapporteur: M. Roland BALCERZAK, Maire

Dans le cadre de la délégation donnée à Monsieur le Maire le 26 mai 2020 par le Conseil Municipal, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est attendu que Monsieur le Maire rende compte au Conseil Municipal des décisions prises pour la bonne marche de l'administration.

En conséquence Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de cette délégation ont été prises les décisions suivantes :

Affiché le

ID: 057-215703232-20221210-22_12_10_02-DE

Décision 2022-01 du 08/08/2022

Attribution d'un marché de transport d'enfants durant les périodes scolaires vers les écoles maternelles, élémentaires et les accueils périscolaires de la Ville de Hettange-Grande.

Décision 2022-02 du 10/12/2022

Constitution d'une provision d'un montant de 14 000,50 € au titre de l'exercice 2022 sur le Budget Principal, correspondant à la liste des créances prises en charges depuis plus de deux ans (730 jours) non encore recouvrées à ce jour et enregistrées sur un compte de créances douteuses et/ou contentieuses. Cette provision est définie à hauteur du risque d'irrécouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

Décision 2022-03 du 10/12/2022

Constitution d'une provision d'un montant de 6 651,08 € au titre de l'exercice 2022 sur le Budget Annexe de l'Eau, correspondant à la liste des créances prises en charges depuis plus de deux ans (730 jours) non encore recouvrées à ce jour et enregistrées sur un compte de créances douteuses et/ou contentieuses. Cette provision est définie à hauteur du risque d'irrécouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU la délibération n°20-05-26-8 en date du 26 mai 2020 portant délégations consenties par le Conseil Municipal à Monsieur le Maire au sens de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE:

- DE PRENDRE ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil Municipal.

Vu et présenté pour enrôlement, Signé :

Le Maire de Hettange-Grande, Roland BALCERZAK

Séance ouv	verte à 10h30 sous la P	résidence	de Monsie	ur Roland BALC	ERZAK, Maire
Nombre de membres : 29		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
24	29	29	0	0	0
Décision :	ADOPTÉE A L'UNANI	MITÉ			
Service à l'	origine de la DCM : Sec	rétariat du	Conseil M	unicipal	
Commissio	ns:			·	
Référence :	nomenclatures « ACTE	S »: 5.2 F	onctionnem	nent des asseml	olées